

L'HISTOIRE DE L'HUVEAUNE

Quelques généralités sur l'Huveaune

L'ancien nom de l'Huveaune : « **Ubelka** » signifie « **la dévastatrice** » en celto-ligure. Ubelka est perçue comme une déesse **bienfaisante et nourricière mais aussi capricieuse et redoutable**.

L'Huveaune est un fleuve **non domanial** (qui n'appartient pas à l'Etat, propriété de chaque riverain jusqu'au milieu du lit), long d'environ **52 km** qui draine un bassin versant hydrographique d'environ 525 km².

Ce fleuve prend **sa source dans le Var** sur la commune de Nans les Pins, sur le versant nord du massif de la Sainte Baume et son lit naturel rejoint la baie de **Marseille au droit des plages du Prado**.

Les cours d'eau urbains ont longtemps été utilisés comme **exutoire naturels des eaux usées et industrielles sans traitement préalable**.

En raison d'une **qualité dégradée** et afin de protéger les zones de baignades situées à l'exutoire naturel de l'Huveaune, **ses eaux sont détournées, juste à l'aval de sa confluence avec le Jarret**.

Depuis 1972, l'Huveaune est ainsi détournée par temps sec au niveau du barrage de la Pugette à Marseille, après dégrillage¹, par un **tunnel se rejetant à l'anse de Cortiou** au cœur du Parc National des Calanques.

Lorsque le **débit de l'Huveaune dépasse 30 m³/s**, **ses eaux retrouvent leur lit naturel** jusqu'aux plages du Prado.

L'Huveaune a longtemps représenté une richesse pour les riverains et à partir de 1599, elle va devenir aussi **la source d'alimentation en eau potable de Marseille**.

Les eaux ont été captées grâce à un aqueduc souterrain, dont la prise se situait au-dessus de La Pomme. En 1612, une seconde prise est créée, toujours à La Pomme.

Mais les eaux de l'Huveaune sont capricieuses : **les périodes de sécheresse, les problèmes de qualité causent de nombreux soucis**, non seulement aux Marseillais mais aussi aux paysans et aux moulins qui se sont établis tout au long de la vallée. C'est pourquoi, en **1840, démarre la construction d'un canal de 84 km destiné à capter les eaux de la Durance, jusqu'à Marseille**.

La géographie particulière de la vallée de l'Huveaune se caractérise par la présence de part et d'autre du lit majeur de massifs remarquables et protégés qui limitent l'expansion urbaine, une succession de fonds de vallée resserrés et de plaines à vocation essentiellement agricole, une partie amont majoritairement rurale et une partie aval, totalement urbaine (Marseille) avec un fort besoin d'expansion.

Cela révèle un territoire aux enjeux sociaux, économiques et politiques très importants. Le parcours de l'Huveaune elle-même se caractérise par la traversée de deux zones distinctes :

- **Une zone relativement rurale et naturelle jusqu'à Roquevaire,**
- **Une zone fortement urbanisée** et anciennement industrialisée sur les 21 km à partir d'Aubagne.

Tout au long de son parcours, l'Huveaune est alimentée par de nombreux affluents permanents ou temporaires qui constituent la trame hydrographique du bassin versant

¹ Dégrillage : début de l'épuration d'une eau usée consistant à la débarrasser des plus gros débris.

L'anthropisation des cours d'eau et la dégradation de leur fonctionnement

Au cours du temps, les cours d'eau du bassin versant ont été fortement artificialisés. **De nombreux aménagements (seuils², béals³) témoignent de l'activité industrielle et artisanale historique de la vallée.**

L'Huveaune, le cours d'eau le plus impacté par ces aménagements présente à lui seul **55 seuils sur un linéaire de 52 km. Les principaux affluents de l'Huveaune comptent quant à eux 71 seuils.**

La plupart de ces ouvrages n'ont à l'heure actuelle plus d'usage. Se pose ainsi la question de leur maintien ou non, au vu de leur caractère impactant (détournement d'eau, nuisances diverses), ainsi que de leur bénéfice pour les cours d'eau (réservoir écologiques, zones de repos pour la faune).

Un certain nombre d'aménagements divers altèrent la morphologie de l'Huveaune et de ses affluents : **déviations, seuils, cuvelage, couverture, enrochement, érosion, défaut d'entretien, etc.**

Ceci perturbe les fonctionnalités écologiques des cours d'eau aussi bien en termes de qualité physique (état du lit et des berges, continuité écologique) que de quantité d'eau disponible pour la vie aquatique. A ce titre, la méconnaissance des prélèvements réalisés par les usagers des cours d'eau ne permet pas d'appréhender leur fonctionnement dans leur globalité. Néanmoins ceux-ci ont un réel impact sur la qualité du milieu (assecs ou inondations). Cette altération de la morphologie a également un impact sur la qualité des eaux, du fait de la perte de leurs capacités auto-épuratoire.

Démographie

Le bassin versant de l'Huveaune, et en particulier ses communes qualifiées de périurbaines, ont connu une croissance démographique très forte durant ces 30 dernières années. **La population de ce territoire est d'environ 1 million d'habitants** (population totale des communes le composant). Sa croissance démographique est constante depuis les années 75.

Marseille et Aubagne constituent les communes les plus peuplées du bassin et ses principaux pôles urbains. Ce territoire est certainement, depuis les deux derniers recensements, l'espace où les dynamiques de croissance démographique et d'urbanisation, comme du développement économique, sont les plus fortes du département avec la périphérie d'Aix-en Provence et plus récemment le secteur de Salon-de-Provence.

Occupation des sols

L'Huveaune amont diffère de l'Huveaune aval par l'occupation des terres riveraines, générant des enjeux contrastés entre ces différents secteurs.

En effet, les zones urbanisées (seulement 1/4 du territoire) sont présentes en continu depuis Aubagne jusqu'à l'exutoire, artificialisant considérablement le fleuve et ses abords, alors que sur **l'amont, les terres riveraines sont essentiellement rurales, naturelles ou semi-naturelles** (soit la grande majorité du territoire).

Les zones agricoles occupent 6 % du territoire et les zones industrielles ou commerciales 2 %. La pression urbanistique se poursuit, comme l'illustre l'existence de nombreux projets d'aménagement (ZAC notamment) destinés entre autres à renforcer l'offre de logements.

Un développement socio-économique contraignant pour les milieux naturels

La vallée de l'Huveaune bénéficie d'un positionnement géographique favorable à l'implantation d'activités (voie ferrée, accessibilité autoroutière, etc.). **Les principales filières d'activités présentes sur ce territoire sont l'industrie, le commerce et l'agriculture.**

Des axes structurants de transport permettant le développement des activités sur le bassin versant

La plaine de l'Huveaune est irriguée par un nombre important de voies de communication et une large gamme d'infrastructures y est représentée : voie ferrée à vocation de fret et de transport de voyageurs, nœuds autoroutiers sur les infrastructures nord-sud A52 et est-ouest A50 et A501. Ces tronçons sont utilisés pour des déplacements quotidiens (trajets domicile-travail),

² Un seuil en rivière est un ouvrage, fixe ou mobile, qui barre tout ou partie du lit mineur contrairement au barrage qui, lui, barre plus que le lit mineur. Un seuil peut être un ouvrage artificiel en béton, en enrochements, en bois, Il permet dans certains cas d'alimenter un canal de dérivation, de prélever de l'eau dans de meilleures conditions, grâce à la surélévation de la ligne d'eau en amont du seuil.

³ Etroit canal d'irrigation. En d'autres termes, c'est un petit cours d'eau permettant d'acheminer de l'eau

professionnels (transports de marchandises) et touristiques. La saturation de l'autoroute A50 génère des nuisances sonores et environnementales.

Il est à noter que l'Huveaune, le Merlançon de l'étoile et le Merlançon de Roquefort sont longés, traversés et ont été détournés par des axes autoroutiers sur certains tronçons. Ils sont également impactés par les débits de ruissellements qu'ils reçoivent.

Des projets structurants d'évolution des infrastructures peuvent être cités : RD4d, bretelle Florian, 3ème voie TER, Ligne Nouvelle PACA 3ème voie d'autoroute entre Roquevaire et Aix-en-Provence, etc.

La prise en compte des milieux aquatiques au préalable à ces aménagements est primordiale, elle est à ce titre réglementée par le Code de l'Environnement. En effet, ces modifications ne sont pas sans conséquences pour les milieux aquatiques.

D'une dominance de l'industrie vers le commerce et l'artisanat

La vallée de l'Huveaune conjugue des images identitaires fortes de campagne marseillaise et d'usines. **L'industrialisation s'est en effet amplifiée tout au long de la vallée dès la fin du 19ème siècle** (fabriques le long de la rivière à Auriol, industries lourdes installées de la Penne-sur-Huveaune à la mer dès le milieu du 19ème siècle, utilisant le fleuve et la nappe phréatique), permettant le développement économique de la vallée de l'Huveaune.

L'abandon de certaines de ces industries laisse place, aujourd'hui encore, à de nombreuses friches industrielles, témoignant du passé du territoire. Certaines d'entre elles font l'objet de requalification et de dépollution afin de donner une nouvelle utilité à ces zones parfois contaminées par leurs anciennes activités.

Les normes européennes et la vigilance des services de l'État chargés de faire appliquer des règles plus strictes sur les rejets industriels, ainsi que la désindustrialisation de la vallée ont permis depuis les années 90 une sensible amélioration de la qualité des eaux.

Les activités de production liées à l'exploitation de l'eau, notamment par l'intermédiaire de moulins ont également cessé sur le bassin versant.

65 moulins ont été identifiés de Saint-Zacharie à Saint-Marcel, sur l'Huveaune par l'Association Chantepierre. La moitié aurait été détruite à Marseille et une quarantaine requalifiée en bâtiments à vocation diverse (ex : le moulin St Claude à Auriol en centre culturel). La réhabilitation des bâtiments encore exploitables permettrait le développement de leur identité culturelle et de rassembler la population du bassin versant autour d'une activité passée.

Aujourd'hui, le pôle industriel de la vallée de l'Huveaune est l'un des principaux sites industriels de l'agglomération de Marseille, relié directement à son port par la voie ferrée. Il bénéficie d'un accès routier direct par l'A50. Les activités industrielles prédominantes sont l'industrie agroalimentaire, la fabrication de produits minéraux non métalliques (filrière argile), la fabrication de meubles, machines et équipements, ainsi que la fabrication d'instruments médicaux optiques. Ce secteur est aujourd'hui en forte mutation et d'importantes usines ont récemment cessé leur activité. Les collectivités de la basse vallée de l'Huveaune portent la volonté de redynamiser le secteur Marseille-La Penne-Aubagne. A cet effet, la réalisation d'un « schéma de référence de la Vallée de l'Huveaune » est co-porté par la CUMPM et la CAPAE, en lien avec la valorisation de l'Huveaune.

Au-delà de la vallée de l'Huveaune, un secteur particulier de développement économique tertiaire supérieur est à souligner, il s'agit du technopôle de Château Gombert sur la commune de Marseille. **Le bassin de l'Huveaune compte deux zones d'activité commerciale qui constituent des pôles commerciaux majeurs à l'échelle départementale : le parc commercial de la Valentine situé dans le 12ème arrondissement de Marseille, et la zone industrielle des Paluds située à l'est de la commune d'Aubagne.** A noter également la présence de manière diffuse sur le territoire d'une multitude de zones d'activités, plus ou moins structurées et identifiées en tant que pôle. C'est aussi bien le cas sur le sous bassin versant du Jarret que sur la partie amont de l'Huveaune.

Des activités agricoles essentiellement à l'amont du bassin versant

Les espaces agricoles concernent 8 % du territoire et sont situés sur quatre grands secteurs :

- **La haute vallée de l'Huveaune**, notamment sur les contreforts du Garlaban et du massif de la Sainte-Baume (communes de Roquevaire, Auriol, Saint-Zacharie)
- **La plaine agricole d'Aubagne- Gémenos**
- **Le nord de l'agglomération marseillaise** (quartier de Château Gombert) et la commune d'Allauch
- **La commune de Cuges-Les-Pins et les communes du bassin versant situées dans le Var**

Les principales filières de production sont le **maraîchage, la viticulture et l'arboriculture**, auxquelles peuvent être ajoutées l'oléiculture sur les contreforts de massifs, les pépinières et l'horticulture en développement. Il est à noter que la plupart de ces cultures sont à haute valeur ajoutée et que les agriculteurs mettent en place des circuits courts sur le territoire.

On constate que, pour la grande majorité des communes, **le nombre d'exploitations agricoles a chuté en 10 ans et la superficie agricole utilisée a diminué de 15 % sur le bassin versant**. Ainsi, la problématique du maintien de la capacité d'accès au foncier agricole pour les exploitants en place et à venir est cruciale sur ce secteur, qui affiche les prix de terrains agricoles les plus chers de France.

Néanmoins, la question de l'agriculture et de son confortement est intégrée aux politiques du territoire (projets de Zones Agricoles Protégées, Charte agricole du Pays d'Aubagne, etc.).

Les activités socio-économiques ont plusieurs types d'interaction avec les milieux aquatiques, entre autres avec les aspects qualitatifs et quantitatifs des eaux de surface et souterraines.

Un territoire qui a subi de nombreuses inondations

Les crues de 1935, 1960 et surtout celle de 1978 sont inscrites dans la mémoire de bien des habitants de la région. Elles ont causé des dégâts considérables tant du point de vue humain (de nombreuses familles sinistrées) que du point de vue financier (le coût se chiffre à l'époque par millions de francs).

En 1935, les journaux titraient : « la région d'Aubagne sous les eaux », en 1960 « Pluies torrentielles, bourrasque et grêle sur toute la vallée de l'Huveaune, à Auriol, à Aubagne et à La Penne, des maisons ont dû être évacuées. Les dégâts sont considérables ».



Premier titre du journal le Provençal, le 18 janvier 1978, Source : le Provençal

En 1978, à Roquevaire, on voit l'eau monter à vue d'œil, La Capelette devient en quelques **minutes un torrent boueux**, à Saint-Marcel, le pont de chemin de fer menace de **s'écrouler**. La liste des dégâts matériels pourrait être encore allongée, mais comment retranscrire les centaines d'hommes et de femmes en **détresse**.



Le vieux pont Romain de st Marcel lors de la crue de 1978
Source : Jean Luc Fontaine – <http://les-cahiers-du-sud.eklablog.com/>

Aussi exceptionnels que puissent paraître ces événements, ils n'en sont **pas extraordinaires** et sont susceptibles, malheureusement, de se reproduire plusieurs fois par siècle. Celles de 1935 et 1978 sont dites d'occurrence trentennale (c'est-à-dire qu'elles ont une chance sur 30 d'arriver chaque année).

(Voir fiche sur inondations pour plus d'information)

Le syndicat du bassin versant de l'Huveaune : plus de cinquante ans d'actions sur l'Huveaune

Afin de répondre aux besoins de protection des biens et des personnes et de gérer le cours d'eau pour la prévention et la réduction des dégâts des crues, le **Syndicat** Intercommunal de défense contre les inondations de l'Huveaune est **créé en 1963**. Il devient en **1967 le Syndicat Intercommunal de l'Huveaune (SIH)** qui regroupe à l'époque, les villes les plus en aval : **Aubagne, La Penne sur Huveaune et Marseille.** (Voir la fiche sur le SMBVH pour plus d'information)

Les élus du Syndicat de l'Huveaune ont dès 1998 défendu l'idée d'une **gestion écologique de ce fleuve** : des solutions « naturelles » pour gérer le risque inondation.

Un soin particulier est porté à la réhabilitation des berges en utilisant des **techniques végétales** à la fois pour favoriser **l'étalement et l'absorption des crues** mais également pour **maintenir les rives** par systèmes racinaires. Cette solution plus adaptée que l'utilisation de génie civil sur les cours d'eau s'avère être **extrêmement efficace et pérenne dans le temps**. Au contraire du génie civil, elle présente l'avantage de ne **pas créer de point dur** et donc **de limiter l'érosion** en amont et en aval de son implantation, et **favorise le ralentissement** de l'eau. Les essences sont connues et soigneusement choisies.

Le Syndicat de l'Huveaune pratique également parfois le **débardage équestre**. Il s'agit de faire intervenir un **cheval** pour aider à **l'évacuation des troncs et branches** dans le cadre des travaux d'entretien du cours. Une pratique ancestrale qui retrouve ici tout son sens et qui permet d'intervenir dans les zones les plus difficiles d'accès.

Conscient que la **gestion des inondations** ne peut plus être effectuée de manière isolée, tout projet de réduction de la vulnérabilité est désormais mené de front avec un objectif de **restauration écologique et morphologique des cours d'eau**. Ces projets sont réalisés en synergie dans l'esprit « **GEMAPI** » : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Lorsque cela est possible, un volet « **revalorisation du cadre de vie** » est ajouté à ces projets : l'occasion de ramener la population en bord de cours d'eau, et de les intégrer au quotidien de ses usagers afin de mieux les préserver.

Plus tard les missions du syndicat ont évolué notamment du fait de l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), **le Syndicat de l'Huveaune est devenu Syndicat Mixte au 1^{er} janvier 2018.**

Les travaux d'ampleur du Syndicat jusqu'à l'année 2000

Parmi les réalisations **les plus marquantes** du Syndicat :

La première série de travaux (1965-1978) a consisté à la **mise au gabarit et du confortement des berges** d'un certain nombre de tronçons, notamment :

- À Marseille : Saint Marcel, le long du Parc Borely, Pont de Mazargues, Capelette
- À Aubagne et La Penne sur Huveaune : amont, aval, le long de l'Autoroute.

Entre 1978 et 1993, divers travaux **d'aménagement du lit, de recalibrage ou de cuvelage** ainsi qu'une **généralisation du nettoyage** depuis l'amont d'Aubagne jusqu'au cœur de Marseille, ont été réalisés.

Aménagement après les années 2000

Aménagement et sécurisation des berges de l'Huveaune sur la commune de Roquevaire

La commune souhaite donc sécuriser ce site tout en le mettant en valeur, grâce à des aménagements visant à la réduction du risque inondation et à la réhabilitation écologique de ce tronçon, dont le couvert végétal, constitué par la ripisylve de l'Huveaune, est en état remarquable.

Contenu technique de l'action : À cet endroit, le lit mineur a une largeur talus comprise entre 12 et 15 m. La largeur de la berge à aménager est de 20 à 25 m et le linéaire représente 700 mètres. Les aménagements à réaliser dans le cadre de cette action seront définis par une étude préalable :

Etape 1 : État des lieux

- De l'état de la qualité du milieu naturel, notamment de la ripisylve, visant par la suite à l'élimination des espèces invasives ainsi que de la mise en valeur des essences remarquables.
- Des berges de l'Huveaune afin de définir les portions soumises à érosion et les besoins en termes de confortement de berges.
- De la contamination microbiologique provenant du canal de Pedri sur la base des données extraites du schéma directeur de gestion des eaux pluviales (si les données sont disponibles au moment de la réalisation de la présente étude).

Etape 2 : Définition des travaux de confortement des berges de l’Huveaune : les travaux seront définis sur la base d’une analyse coût bénéfice et de l’état des lieux ci-dessus.

Etape 3 : Définition des travaux pour la réduction du risque inondation et la réhabilitation écologique : les travaux seront définis en tenant compte de l’état des lieux défini ci-dessus.

Réalisation d’un parc de la confluence et du cheminement éco-promenade reliant le parc au centre-ville à Auriol

La zone des Artauds concernée par ce projet entre dans le cadre de l’aménagement d’une zone communale à enjeu stratégique pour l’ensemble des habitants puisqu’elle impacte divers domaines qui sont :

- **L’éducation** : à proximité du groupe scolaire Claire Dauphin, du collège Ubelka, création d’une crèche halte-garderie,
- **Le sport** : complexe sportif des Artauds comprenant le bureau des sports et de la vie associative, 2 terrains de football Emmanuel Boyer et Christophe Joly, 1 gymnase Gaston Rebuffat, 1 skate-park, 1 boulodrome et deux terrains multisports,
- **La culture et la convivialité** : construction d’une salle de spectacles et des festivités ayant une capacité de 400 places assises.

La colonne vertébrale qui relie l’ensemble de ces réalisations au centre-ville est matérialisée par l’Huveaune et, plus particulièrement sur ce site, par la confluence avec son affluent « La Vède ». Le but de l’action est donc de valoriser les berges et la zone d’épandage des crues à la confluence de l’Huveaune et de la Vède ainsi qu’une promenade verte au fil de l’eau.

L’aménagement de cette zone d’épandage des crues concerne plusieurs étapes :

- **Etape 1** : Reprise du bassin de rétention de la zone. Etude hydraulique pour la réalisation d’un bassin de rétention adapté à la zone (remplacement du bassin existant), puis réalisation du bassin et aménagements.
- **Etape 2** : La consolidation des berges de l’Huveaune et de la Vède par la mise en œuvre de travaux de confortement de berges et de traitement de la ripisylve : suppression des invasives et plantation de végétaux adaptés qui permettront d’éviter l’érosion tout en régulant la vitesse de l’eau lors des crues.
- **Etape 3** : Aménagement du cheminement piéton de cette zone en éco-promenade avec un dispositif de sensibilisation de l’ensemble des Auriolais à la mise en valeur de l’Huveaune et de son affluent rappelant à tout un chacun que l’eau est indissociable à toute vie sur notre terre et qu’il nous appartient de la préserver.

Projet de mise en place d’un parcours pédagogique de pêche à Aubagne

La plupart des cours d’eau situés en zone urbaine ont subi des recalibrages dans le but de favoriser la circulation de l’eau afin de protéger les biens et les personnes. Il n’a pas été tenu compte de la faune aquatique et notamment de l’habitat. Toutes les fosses, souches d’arbres, blocs rocheux pouvant constituer des abris aux poissons ont été supprimés. De ce fait, la faune piscicole tend à se raréfier faute d’habitat notamment en période d’étiage.

Le Contrat de Rivière vise d’une part à contribuer à la restauration des cours d’eau et de leurs habitats en vue de favoriser le développement de la faune piscicole mais également à favoriser la réappropriation par les usagers. L’activité pêche fait partie de ces usages à développer en lien avec la qualité des milieux et le volet information et sensibilisation

Le projet proposé par l’AMAP consiste à contribuer à la restauration d’une portion de l’Huveaune et à créer un parcours de pêche dit attractif. L’AMAP a identifié le secteur des Terres Rouges à Aubagne comme le plus approprié. La facilité de gardiennage et la facilité d’accès y compris aux personnes à mobilité réduite en font un secteur intéressant. Ce choix sera à confirmer.

La création d’un parcours de pêche attractif assorti d’une réglementation spécifique (nombre de prises limité) ainsi que la restauration du lit de l’Huveaune sont des atouts intéressants pour attirer de nouveaux pêcheurs et surtout de jeunes pêcheurs. L’AMAP propose également la mise en place de panneaux présentant la faune et la flore de l’Huveaune sur la berge longeant le parc des Défensions.

Réalisation des travaux et aménagement du site : Eléments préalables apportés par l’AMAP : Une des méthodes de restauration d’un cours d’eau en zone urbaine des plus efficaces consiste à resserrer le lit mineur (surface en eau en période d’étiage) par la mise en place, de façon alternée, de déflecteurs constitués de blocs rocheux de 50 cm de haut. Ces déflecteurs barrent la rivière entre le 1/3 et la moitié du lit mineur. Non seulement le resserrment du lit mineur favorise l’oxygénation de l’eau en période d’étiage mais les blocs rocheux constituent un habitat très diversifié pour la faune piscicole. Des sous berges, caches idéales pour les poissons, vont se créer naturellement.

Avec ces deux conditions réunies, un cours d’eau peut retrouver une faune piscicole riche et diversifiée. Le parcours a une longueur de 1000 mètres.

Création du parc fluvial de l’Huveaune au niveau de St-Marcel à Marseille Travaux d’aménagement des berges de l’Huveaune

Une étude urbaine a été lancée début 2014 sur le quartier de St-Marcel. Il s’agit d’une étude multithématique permettant de définir un dispositif d’intervention sur l’habitat ancien privé du noyau villageois intégré à un projet d’aménagement global sur

le quartier. Le périmètre d'étude porte sur le secteur du boulevard de la Cartonnerie, du village de St-Marcel jusqu'au canal de Marseille, du Petit St-Marcel et de la zone d'activité de la Valbarelle.

Cette mission comprend deux volets :

- **Un volet urbain permettant d'identifier le potentiel de renouvellement urbain**, d'offre immobilière nouvelle et de valorisation du cadre urbain et paysager (prise en compte des contraintes hydrauliques, potentiel foncier mutable, déplacements, espaces verts, espaces et équipements publics...)
- **Un volet habitat ancien permettant d'analyser le bâti**, la population et de qualifier les besoins de réhabilitation et les moyens d'intervention sur l'habitat dégradé.

Sont intégrées à ce projet d'aménagement global en cours de finalisation et de validation, des propositions d'aménagement d'un parc fluvial le long des berges de l'Huveaune aujourd'hui presque invisibles, peu accessibles et dégradées. Le projet vise à restaurer les connectivités écologiques longitudinales et transversales de l'Huveaune par des actions sur le nettoyage, sur le traitement des talus et sur les plantations végétales (ripisylve, prairie fluviale et milieux humides). Il s'agit également de rendre les berges accessibles au public en aménageant un parc comprenant des cheminements doux continus, des percées visuelles sur l'Huveaune, ainsi que des espaces de loisirs et de détente. Des actions de sensibilisation et d'information viseront par ailleurs à favoriser une appropriation respectueuse du futur parc aménagé.

Contenu technique de l'action : L'aménagement du parc fluvial de St-Marcel est prévu en deux phases. **La première phase, sur la partie sud-est du parc, est réalisable à court terme, car le foncier appartient à la Ville. La seconde phase, envisagée à moyen terme, porte sur des terrains aujourd'hui privés, situés au nord et au sud-ouest de la voie ferrée et à acquérir partiellement.** Ce phasage pourrait correspondre à celui du Contrat de Rivière (2015-2017 et 2018-2020).

Travaux d'aménagement du parc prévus en phase 1 :

- Nettoyage exceptionnel des berges, marquées par des déchets et encombrants importants et des espaces dont la domanialité reste à confirmer
- Traitement des talus remblayés afin de réduire leur pente dans le secteur du bâtiment voyageur SNCF
- Re naturalisation du parc : aménagement de prairie fluviale, plantation d'arbres, de végétation de ripisylve et de milieux humides
- Aménagement de cheminements doux et usages sociaux (données à titre indicatif)
 - Création de cheminements doux (piétons et vélos), principaux et secondaires, continus le long de l'Huveaune
 - Aménagement de cheminements doux entre les équipements et terrains de sports existants
 - Suppression des barrières visuelles (murets, clôtures) vers l'Huveaune depuis la rue des Crottes
 - Aménagement de 2 accès au parc fluvial depuis l'espace urbain.